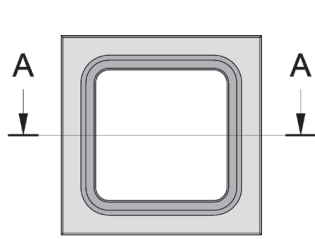
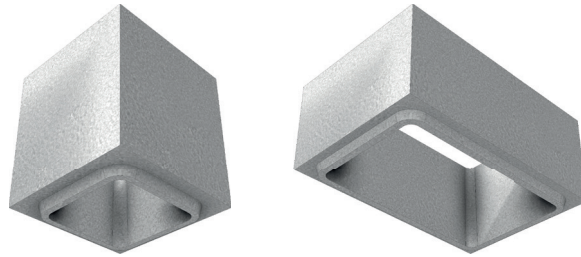
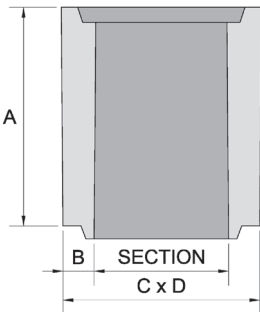


BOISSEAUX POUZZOLANE PLEINS



A-A



CODE ARTICLE	DESIGNATION	A (cm)	B (cm)	C (cm)	D (cm)	SECTION INT. (cm ²)	DIAMETRE HYDRAULIQUE (cm)	MASSE (Kg)	COND.	CLASSE DE TEMPERATURE	
12045	16 x 16	25	4	23,6	23,6	241	16,2	14	80	T300	
12050	30 x 50	25	5	40	60	1460	37	42	24	T300	T450
380105	20 x 20	25	4,5	29,6	29,6	420	21	21	54	T300	T450
380125	25 x 25	25	5	35	35	600	25	27	54	T300	T450
380130	30 x 30	25	5	40	40	870	30	31	24	T300	T450
380140	20 x 40	25	4,5	29,6	49,6	809	27	29	36	T300	T450

CONFORMITE PRODUIT NF :

Décision d'admission le 28/11/2002 sous le n° 107.002

Produit conforme au référentiel de certification NF 054 Conduit de fumée en Béton, et aux normes NF EN 1857, NF EN 1858, NF EN 12446.

Désignation complète selon norme : T450 N2 D3 G (100)

Résiste au feu de cheminée

Résistance thermique :

$R_u = 0.09 \text{ à } 0.10 \text{ m}^2 \text{ °C} / \text{W}$

Résistant aux chocs thermiques à 1000° C

LA MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre des conduits de fumée doit être conforme aux exigences des DTU 24.1, 24.2.1 et 24.2.2.

PIED DE CONDUIT :

Le conduit doit reposer sur une assise maçonnée ou un corbeau. Pour les foyers fermés, il doit comporter en partie basse une trappe de ramonage ainsi que l'ouverture nécessaire au raccordement du foyer.

JOINTS ET MORTIER :

Les joints seront exécutés au mortier bâtard dosé à 400 kg de liant par m³ (200 de ciment CPJ et 200 de chaux). L'emploi de plâtre ou de mortier pur est interdit.

ENDUIT :

L'enduit exclusivement en mortier bâtard sera exécuté plus tôt 15 jours après la pose du dernier boisseau. Il sera armé d'un grillage métallique.

POSE DES BOISSEAUX :

L'emboîtement mâle et femelle des boisseaux sera humidifié avant la pose. L'épaisseur des joints sera comprise entre 5 et 8 mm. Les boisseaux seront posés emboîtement mâle vers le bas dans le mortier en pressant pour que celui-ci reflue de chaque côté des parois jusqu'à obtention de l'épaisseur finie. Le mortier en excès sera enlevé. Les joints seront lissés à l'intérieur sans laisser aucune trace de mortier sur les parois. Les conduits adossés seront liés au mur tous les 2,50 m au moyen d'un ceinturage permettant la libre dilatation du conduit.

TRAVERSÉES :

Traversée du plancher. La continuité du conduit devra bien entendu être assurée au droit de chaque plancher. Pour les conduits adossés, des trémies devront être réservées laissant autour des parois un espace d'au moins 15 cm, espace qui devra être comblé par un matériaux incombustible. Traversée des toitures : Les conduits devront être construits de façon à éviter les risques d'incendie. L'écart dit "écart de feu" devra être de 16 cm entre la paroi intérieure et le bois de charpente le plus proche, il devra être de 7 cm entre la paroi intérieure et les bois d' huisserie, dormant, décoration, etc...

SORTIE DE TOIT :

L'orifice extérieur des conduits à tirage naturel devra se situer à 0,40 m au moins au dessus de toute partie de construction distante de moins de 8 m. Dans le cas de toitures-terrasses, l'orifice devra être à 1,20 m au moins au-dessus du point de sortie sur la toiture et à 1m au moins au-dessus de tout acrotère de plus de 0,20 m de hauteur. Il est conseillé de coiffer les souches avec un aspirateur statique THEBAULT.

SAS R. THEBAULT

Siège social et usine :

8, rue des Glénan - ZI de Saint-Eloi - 29800 PLOUEDERN

Tél. 02 98 21 63 63 - Fax : 02 98 21 34 11

Usines à : Mauron (56430) et Verneuil S/Avre (27130)

Version 1 - Le 30/03/2022